

elle le chargeait, sans lui donner pour se guider des instructions précises ? Nous ne croyons pas que M. Tardivel pense autrement.

C'est donc fort de l'appui du pape que Mgr Satolli se présenta devant la conférence des archevêques réunis à New-York en 1892. Le délégué était précédé d'une grande réputation de savant théologien et de brillant orateur. Les archevêques lui firent donc bon accueil.

Mgr Satolli prit le parole en latin. Il annonça qu'il venait de la part de Sa Sainteté en qualité de délégué apostolique muni de pleins pouvoirs pour régler tous les différends et établir une cour suprême ecclésiastique. Le coup était porté droit. Ces paroles glacèrent la docte assemblée. Les mentons carrés des prélats irlando-américains se renfrognèrent et il devint évident que le délégué allait se heurter à une résistance opiniâtre. C'est ce qui arriva en effet.

Mgr Satolli donna ensuite lecture d'un projet qu'il avait préparé contenant quatorze propositions qu'il demanda aux archevêques de signer par régler d'un trait de plume la question scolaire. Mgr Satolli se flattait que sa qualité de légat muni de pleins pouvoirs pouvait l'autoriser à demander l'adoption d'une mesure préalablement approuvée par le pape, sans accorder de discussion. Il se trompait. Les archevêques refusèrent net. Ils ne voulurent rien signer. Mgr Ireland seul signa. Le cardinal Gibbons supplia les archevêques de ne pas rejeter le projet et de l'accepter sans le signer. C'était un compromis que le délégué était disposé à accepter, mais les archevêques déclarèrent qu'ils ne pouvaient accepter les propositions du délégué, et ils apposèrent sur le document, au lieu du mot "accepta," le mot "perpensa" (suspendu jusqu'à plus ample délibération).

Les archevêques confirmèrent alors les résolutions adoptées à Baltimore, affirmant le droit des catholiques à des écoles séparées.

Ainsi, le pape LÉON XIII était disposé à seconder la politique libérale de Mgr Ireland, toujours en honneur dans le diocèse

de Saint-Paul, mais l'attitude hostile des évêques américains l'en empêcha. Qui eut pu prévoir à quelle fâcheuses conséquences aurait mené une action énergique du Saint-Siège à l'encontre des volontés de l'épiscopat des Etats-Unis ? LÉON XIII céda à demi, mais tout en approuvant les décrets des Consiles de Baltimore, il laissa à Mgr Ireland la faculté d'étendre dans son diocèse le système inauguré par lui à Fribourg. Cependant pour éviter de nouvelles complications il a établi définitivement à Washington une délégation apostolique.

Eh bien, nous nous trompons fort ou l'épiscopat canadien essaye en ce moment auprès du bon Vieillard du Vateian et des Congrégations romaines la même tactique qui a réussi à l'épiscopat américain.

Seulement, il y aura des plumes en l'air.

Nous referons le 23 juin ! Mais nous préférons qu'on épargnât à notre jeune pays ces commotions qui, si elles trempent les énergies et raffermissent les caractères, n'en portent pas moins préjudice aux intérêts toujours chers de la religion, de l'ordre et de la prospérité nationale.

P. S. Nous donnerons, la semaine prochaine, le discours de Mgr Satolli sur la question scolaire en Amérique qui expose sans ambiguité les vues et les volontés du Saint-Siège à ce sujet.

Livres, Journaux, Etc.

"Le Samedi", numéro du 13 novembre. — Frontispice, Les bulles de savon ; Bouquet de pensées ; Emaux et Camées : La Bouche et l'Oreille, poésie par G. Nadaud ; Instantanés parisiens : Grisaille, par J. Richepin ; Scène de la vie réelle, Gyp ; Chronique universelle illustrée, Louis Perron ; Gravures : Vue intérieure du tunnel ; Le railway aérien ; Ecole publique supérieure à Galveston ; Couvent des Ursulines, à Galveston. La dernière farce de Vagnol, Eugène Dreveton ; Anecdotes, bons mots, etc., 30 gravures.

Feuilleton : Le Saltimbanque. Musique : Messidor, scène de ballet.